

**COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE**  
**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015**

1) Élection 4<sup>ème</sup> adjoint suite à la démission de la fonction d'adjoint de M. Raison qui reste conseiller municipal et conseiller communautaire. Délégations.

Madame le Maire propose de ne pas modifier le nombre d'adjoint fixé à 5 et l'ordre du tableau. La nouvelle élection permettra donc de désigner le nouveau quatrième adjoint.

Madame le Maire propose la candidature de Madame Stéphanie Lerebours au poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint et demande s'il y a des candidats. Aucun autre conseiller ne s'étant présenté, il est procédé au vote.

Les résultats du premier tour du scrutin sont constatés :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de bulletins blancs : 4

Ont obtenus : Stéphanie Lerebours = 14 voix

Muriel Scolan = 1 voix

Madame Stéphanie LEREBOURS est élue quatrième adjointe et immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame le Maire précise que Madame LEREBOURS aura délégation pour les Affaires scolaires et les services périscolaires et pour le Centre de loisirs.

Madame Boué prend en charge les finances communales et la présidence de la "commission des Finances".

2) Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Commune.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	848 157.32 €	Dépenses	304 897.38 €
Recettes	1 013 687.77 €	Recettes	293 915.07 €
Résultat exercice : excédent	165 530.45 €	Résultat exercice : déficit	-10 982.31 €
Résultat au 31/12/2013	337 132.61 €	Résultat au 31/12/2013	-225 157.70 €
Part affecté à l'investissement	225 157.70 €	-	
Résultat clôture au 31/12/2014	277 505.36 €	Résultat clôture au 31/12/2014	-236 140.01 €

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2014 du Service Public Assainissement Collectif

Exploitation		Investissement	
Dépenses	61 159.34 €	Dépenses	41 134.04 €
Recettes	67 226.60 €	Recettes	48 439.01 €
Résultat exercice : excédent	6 067.26 €	Résultat exercice : excédent	7 304.97 €
Résultat au 31/12/2013	-3 347.01 €	Résultat au 31/12/2013	110 889.73 €
Résultat clôture au 31/12/2014	2 720.25 €	Résultat clôture au 31/12/2014	118 194.70 €

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2014 du Lotissement « Les Croisettes ».

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	465 108.39 €	Dépenses	162 933.06 €
Recettes	272 121.06 €	Recettes	387 787.92 €
Résultat exercice : déficit	-192 987.33 €	Résultat exercice : excédent	224 854.86 €
Résultat au 31/12/2013	866 844.46 €	Résultat au 31/12/2013	-387 787.92 €
Résultat clôture au 31/12/2014	673 857.13 €	Résultat clôture au 31/12/2014	-162 933.06 €

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2014 du Parc d'Activités du Bourg Neuf.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	60 152.47 €	Dépenses	65 225.89
Recettes	65 227.33 €	Recettes	57 008.91
Résultat exercice : excédent	5 074.86 €	Résultat exercice : déficit	- 8 216.98
Résultat au 31/12/2013	8 327.87 €	Résultat au 31/12/2013	- 57 008.91
Résultat clôture au 31/12/2014	13 402.73 €	Résultat clôture au 31/12/201	- 65 225.89

Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2014 "Viabilisation de terrains".

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	1 909.90 €	Dépenses	17 064.62 €
Recettes	17 064.62 €	Recettes	0.00 €
Résultat exercice : excédent	15 154.72 €	Résultat : déficit	- 17 064.62 €
Résultat clôture au 31/12/2013	- 15 155.02 €	Résultat clôture au 31/12/2013	0.00 €
Résultat clôture au 31/12/2014	- 0.30 €	Résultat clôture au 31/12/2014	- 17 064.62 €

3) Vote des subventions 2015 aux associations.

Le Conseil Municipal, vu les demandes reçues en mairie à ce jour, après vote DECIDE par 18 voix pour et 1 abstention d'accorder au titre de l'année 2015 une subvention aux associations suivantes :

Ass. Anciens Combattants - Le Theil de Bretagne	244.00
Ass. Arts et Fantaisies - Le Theil de Bretagne	187.00
Ass. Club de la Joie - Le Theil de Bretagne	583.00
Ass. ACCA (chasse) - Le Theil de Bretagne	285.00
Ass. Parents Elèves Ecole Privée - Le Theil de Bretagne	420.00
Ass. La Gaule Theillaise - Le Theil de Bretagne	187.00
Ass. Art Floral - Le Theil de Bretagne	187.00
Ass. Chemins et randonnées Retiers-LeTheil de Bretagne	187.00
Comité des fêtes du Theil de Bretagne	255.00
Amicale Laïque (Ecole Publique) - Le Theil de Bretagne	420.00
Ass. A Fonds la Gym - Le Theil de Bretagne	383.00
Ecole Sainte-Marie - Le Theil de Bretagne (voyage RPI)	420.00
Ass. Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	65.00
Union Cycliste de Retiers	331.00
Zénith FM - La Couyère	65.00
Ass.Crocq Vacances à Retiers	7 246.32
Ass. Espace jeunes à Retiers	2 160.00
Club de Judo de Retiers	192.00
Ass.Gymnastique Volontaire de Coësmes	105.00
Ass. Retiers Pays de la Roche aux Fées Hand Ball	296.00
Ass. D'Aide au Développement du Burkina-Faso à Retiers	65.00
AMR - Musculation resterienne	192.00
Les Petits Petons - Le Sel de Bretagne	19.50
Volontaires janzéens basket	52.00
Ass. La Prévention Routière	65.00
Institut Paul Cézanne - Fougères	61.20
Lycée JMLamennais Asso. Culture and Co - Retiers	642.60
La Noë Saint-Yves - Bain de Bretagne	91.80
Bâtiment CFA - Saint Grégoire	91.80
Maison Familiale Rurale de Montauban de Bretagne	61.20
Ass. FNATH - La Guerche de Bretagne	65.00
Ass. Les Restaurants du Cœur	65.00
Ass. Soins Palliatifs à Bain de Bretagne	65.00
Ass. ADOT Ille et Vilaine	65.00
Courir pour la Vie	65.00
Ass. Rêves de clowns	65.00
Ass. Secours Catholique de Retiers	65.00

4) Vote des taux des taxes locales pour 2015.

Le Conseil Municipal après vote décide par 18 voix "pour" et 1 voix "contre" la revalorisation des taux des taxes de 2% et fixe les taux pour 2015 ainsi :

- Taxe d'habitation : 13.88 % (au lieu de 13.61 %)
- Taxe Foncier Bâti : 15.58 % (au lieu de 15.27 %)
- Taxe Foncier Non Bâti : 40.62 % (au lieu de 39.82 %).

5) SIRS Le Theil de Bretagne-Coësmes : demande d'avance financière.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité une avance d'un montant demandé 2500 euros, remboursable en 2017. Le même montant est demandé à Coësmes.

6) Résidence de Bon Abri : location de l'appartement n° 4 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le logement de Type 3 à Mme Florence Piquet.

7) SDE35 : transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques".

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" au SDE35 avec réserves portant sur l'article 9 du document validé par le SDE en comité syndical du 4/2/2015. Cet article concerne les réparations suite à dégradation de tiers non identifiés où la commune ne souhaite pas prendre en charge les frais pour du matériel ne lui appartenant pas.

8) Proposition Vœu pour l'intégration de la Loire-Atlantique à la région Bretagne.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Françoise GATEL, sénatrice d'Ille et Vilaine et maire de Chateaugiron sollicitant le soutien des élus pour mettre en œuvre les mécanismes aboutissant à une Bretagne à cinq départements. Le Conseil Municipal, après vote, par 8 OUI, 6 NON, 3 blancs et 1 abstention, approuve à la majorité le soutien demandé.

9) Aménagement des entrées d'agglomération.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne décide à l'unanimité d'accepter

- la proposition d'aménagement paysager des entrées d'agglomération (routes de Coësmes, de Janzé, de Sainte-Colombe et de Retiers) établie par le Comité Cadre de Vie,
- la fourniture de matériaux (buses...) pour un montant de 786.86 € ht soit 922.63 € ttc
- le devis du CAT Notre Avenir de Bain de Bretagne pour la fourniture de végétaux, pour un montant de 333.70 € ht soit 367.07 € ttc.

Les travaux seront effectués par les agents communaux.